



SYNDICAT GENERAL DES IMPOTS - FORCE OUVRIERE

41, rue des Grands Champs
75020 Paris
Tél : 01.43.73.19.57
Fax : 01.43.56.89.88
e-mail : lesyndicat@fo-impots.fr



LANCEMENT dès 2009 de la
3ème voie d'accès à Inspecteur des
impôts

**EXAMEN
PROFESSIONNEL DE B en A
(recrutements pour 2010).**

I - CONDITIONS A CONCOURIR

Cet examen est ouvert aux contrôleurs principaux des impôts, aux contrôleurs des impôts de 1^{ère} classe et aux contrôleurs des impôts de 2^{ème} classe ayant atteint au moins le 8^{ème} échelon de leur grade.

Cette condition s'apprécie au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle l'examen est organisé.

II -NATURE DES EPREUVES DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Epreuve écrite d'admissibilité	(durée 4 heures - coef 5)
<p>Etude d'un dossier contenant des documents en rapport avec les métiers des services de la Direction générale des Finances publiques.</p> <p>L'épreuve consiste à répondre à plusieurs questions en lien direct avec les documents.</p> <p>Trois sujets au choix sont proposés au candidat : métiers de la gestion publique, métiers de la fiscalité, métiers transversaux. Le candidat effectue, le jour de l'épreuve, le choix du sujet sur lequel il souhaite composer.</p>	
Epreuve d'admission	(durée 30 minutes - coef. 5)
<p>Epreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (R.A.E.P).</p> <p>L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les acquis de l'expérience professionnelle du candidat, ses aptitudes, ses projets professionnels ainsi que sa motivation.</p> <p>Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus.</p> <p>Pour mener l'entretien le jury disposera du dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle constitué par le candidat.</p> <p>Ce dossier aura été remis préalablement à l'entretien au service organisateur à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel.</p>	
<p>L'Epreuve écrite et l'épreuve orale sont notées de 0 à 20. toute note inférieure à 5 sur 20 avant application des coefficients est éliminatoire.</p>	

III - PRESENTATION DE LA PREPARATION

Préparation écrite	De mars à septembre 2009
La préparation écrite consistera en l'envoi de fascicules conçus conjointement par le service des Concours de la DRF et l'ENT. Pour la filière fiscale 3 cédéroms seront transmis par l'intermédiaire de la délégation à la formation professionnelle au candidat.	
Préparation orale	En 3 temps
La préparation écrite sera complétée par l'organisation au niveau local (département ou région) de séances orales communes aux 2 filières.	1) 1 jour : semaine du 23 mars 2) 1 jour : semaine du 22 juin 3) 1 jour : semaine du 19 octobre
Examen blanc	En local le 14 septembre 2009
Galop d'essai	
Préparation à l'épreuve R.A.E.P	Aux seuls candidats admissibles
Acquérir la méthodologie et contenu du dossier RAEP	1 jour
Facilités de service	
Les candidats inscrits à la préparation orale bénéficieront de facilités de service pour assister aux séances orales. Les agents féminins ayant à leur charge, soit un enfant de moins de 10 ans, soit plusieurs enfants dont un de moins de 15 ans, bénéficient de facilités supplémentaires d'une durée égale aux décharges de services normales. Leur maintien implique les mêmes conditions que pour les autres concours.	

Les inscriptions à la préparation des agents pour la filière fiscale devront être déposées auprès de leur délégué à la formation professionnelle au plus tard le 6 mars 2009.

IV - PRESENTATION DE L'AFFECTATION

Affectation des lauréats de la filière fiscale	Règles non arrêtées à ce jour
Participation au mouvement général de la catégorie A filière fiscale avec dépôt d'une demande conservatoire dès l'admissibilité Les demandes des agents seraient interclassées en fonction de l'ancienneté obtenue lors de la nomination dans le grade d'inspecteur (soit au 01/09), ramenée à la date de référence retenue pour l'ensemble des agents soit au 31/12 de l'année précédant le mouvement.	Date d'effet 1er septembre

V - CALENDRIER PREVISIONNEL

Epreuve d'admissibilité : novembre 2009
 Jury d'admissibilité : décembre 2009
 Dépôt de la demande d'affectation janvier 2010 pour la filière fiscale
 Epreuve d'admission : février 2010
 Jury d'admission : début mars 2010
 Stage et scolarité : de mai à août et de septembre à la fin de l'année 2010
 Affectations publiées en juin lors du mouvement général pour la filière fiscale
 Affectation et titularisation le 01/09/2010.